



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59384

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les graves disparités salariales entre le secteur privé de santé et le secteur public hospitalier. Il lui précise que cette question, actuellement soulevée par la grève totale des personnels d'une clinique d'Indre-et-Loire, touche toutes les catégories - infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes, aides-soignantes, et qu'elle est un véritable symptôme d'une situation qui n'a jamais été réellement prise en compte par les pouvoirs publics. Il lui rappelle ainsi que les écarts de salaires entre secteur privé et secteur public sont d'une moyenne de 40 % en fin de carrière, en défaveur du secteur privé, ce qui est totalement injuste, injustifié, démotivant, et ce à diplôme égal, à charge de travail souvent plus forte que le secteur hospitalier public, à responsabilité identique. Il lui demande donc que le Gouvernement prenne en compte les revendications des personnels du secteur privé, et qu'il lui précise sa volonté de prendre d'éventuelles dispositions pour aligner toutes les catégories des personnels du secteur privé de santé sur les salaires du secteur hospitalier public.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59384

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1771